

Département : Tarn-et-Garonne

Arrondissement : Castelsarrasin

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Année 2025
4ème séance

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 26 juin à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Larrazet, sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 20 juin 2025

Madame Evelyne MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Pierre CAMBOU. Evelyne MEESEMAN. Stéphane MARROU. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Dominique MAGNAU. Jean-Luc ISSANCHOU. Gérard LATAPIE. Jean-Louis DUPONT. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. Jean-Louis COUREAU. Yves MEILHAN. Francis DAUREJAT. Jean-Michel LEFEBVRE. André AUZERIC. Bernard SALOMON. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHÉ. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Etaient absents et représentés par leur suppléant :

Alain FALGAYRAS représenté par Isabelle MAILLARD
Fabien SALVADORI représenté par Alain GAUSSENS
René THAU représenté par Christelle CHATARD
Jean-Claude FERRADOU représenté par Marie-Claude KAKIEL

Etaient absents ou excusés et non représentés :

Sandrine AUDU-BENALI.
Pascal LABARDE
David ARQUIE
Alain SANCEY
Annie DUPUY
Philippe TONIN
Christian COLMAGRO

Karine RIEGES
Elodie SANCHEZ
Claude BUSO
Patrick PRADINES
Pascal GUERIN
Mme Odile ROUS DE FÉNEYROLS, Présidente de la délégation spéciale (Commune d'Esparsac)

Ont donné procuration :

Jean-Claude BONNEFOI à Jean-Luc DEPRINCE
Sonia BESSOU à Evelyne MEESSEMAN
Bertrand TOUSSAINT à Pierre CAMBOU

Jean-Claude FAURIE à Jean-Louis COUREAU
Brigitte HYGONENQ à Francis DAUREJAT
Christian LAGARDE à Sylvain LAFARGE

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 11 JUILLET 2025

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal d'élection du 10 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	
Intervention de Madame Noura BELKADI de l'ADIL <u>Questions dans l'assemblée</u> : Un délégué communautaire évoque la question du permis de louer. Mme BELKADI explique que pour mettre en place un permis de louer il faut être prêt. Elle précise que le permis de louer n'est pas un outil de contrôle de l'occupation mais un outil de contrôle du logement. Dans le cadre du permis de louer la visite se fait avant de louer le logement et non après. Madame Belkadi précise qu'une commune a l'obligation d'agir dès qu'elle a connaissance d'une situation d'insalubrité.			
20250626 D01	AFFAIRES GENERALES Mise à jour du règlement intérieur du personnel de la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Monsieur le Président expose au conseil communautaire la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur du personnel de la communauté de communes, afin de mettre à jour les réglementations en vigueur et intégrer quelques éléments propres à la collectivité. Le Comité Social Territorial du CDG82 réuni le 19 juin 2025 a rendu un avis favorable sur ce règlement intérieur du personnel. Les membres du conseil communautaire ont approuvé la mise à jour du règlement intérieur de la CCLTG, qui sera applicable à compter du 12 juillet 2025.
20250626 D02	RESSOURCES HUMAINES Délibération relative à la procédure de signalement et de traitement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS)	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Depuis le 1er mai 2020, les employeurs publics ont pour obligation de mettre en place un dispositif de signalement à destination des agents témoins ou victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, menaces et actes d'intimidation. Le CDG82 propose d'accompagner les collectivités et établissements affiliés qui le souhaitent, par l'intermédiaire de Monsieur Claude BEAUFILS, actuellement Référent déontologue, laïcité, lanceurs d'alerte du CDG82. Le conseil communautaire a accepté l'adhésion au CDG82 et a désigné Monsieur Beaufils, référent signalement. <u>Précision</u> : Sous réserve que la collectivité ou l'établissement public ait préalablement signé la convention d'adhésion proposée par le CDG82, peuvent saisir le Référent signalement (AVDHAS) : - tout agent (fonctionnaire, contractuel, apprenti...) ; - les élèves ou les étudiants en stage ; - les agents qui ont quitté les services depuis moins de 6 mois ; - les candidats à un recrutement dont la procédure a pris fin depuis 3 mois maximum ; - les professionnels d'entreprises extérieures intervenants dans l'administration.

20250626 D03	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	De nouvelles règles relatives au sort du régime indemnitaire des agents en congé de longue maladie (CLM) ou de grave maladie (CGM), s'appliquent depuis le 1er septembre 2024 dans la Fonction Publique d'Etat. Il est possible d'étendre l'application aux fonctionnaires territoriaux, par une décision locale de l'organe délibérant des collectivités. Aussi, il est proposé au conseil communautaire, après avis du CST, de maintenir le régime indemnitaire des agents durant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites prévues pour les agents de la Fonction Publique d'Etat. L'assemblée délibérante a approuvé ce régime indemnitaire RIFSEEP révisé.
20250626 D04	RESSOURCES HUMAINES Délibération relative au volume horaire dévolue aux interventions en milieu scolaire de l'école de musique	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a accepté d'ajouter une heure/semaine au volume horaire dédié aux interventions musicales dans les écoles, soit 7h par semaine, afin de pouvoir délivrer 15 séances par an par école. Il a également autorisé à chaque rentrée scolaire, l'ajustement des créneaux horaires des écoles en fonction des effectifs des établissements.
20250626 D05a	RESSOURCES HUMAINES Ecole de musique intercommunale : Délibération portant suppression d'emplois permanents	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire a supprimé les emplois musique de l'année précédente.
20250626 D05b	RESSOURCES HUMAINES Ecole de musique intercommunale : Mise en place d'un nouveau dispositif relatif aux volumes horaires des contrats des professeurs	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé : - le principe de figer les contrats des professeurs, chaque année, avant la rentrée de septembre ; - la création d'un parcours découverte pour les enfants à partir du CE1.
20250626 D05c	RESSOURCES HUMAINES Ecole de musique intercommunale Délibération portant création d'emplois permanents	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a autorisé la création des emplois musique en CDI, effectifs à compter du 1er septembre 2025.
20250626 D05d	RESSOURCES HUMAINES Ecole de musique intercommunale : Délibération portant création d'emplois permanents dans un groupement de communes de moins de 15 000 habitants (article L322-8 3° du code général de la fonction publique)	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a autorisé la création des emplois musique en CDD, effectifs à compter du 1er septembre 2025.

20250626 D06	ECOLE DE MUSIQUE Ecole de musique : Approbation du règlement intérieur modifié à compter du 1er septembre 2025	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Avec la mise en place d'un nouveau dispositif relatif au volume horaire des contrats des professeurs et les nouveaux projets de l'école de musique, il est proposé de mettre à jour, à la marge, le règlement intérieur de l'école de musique. La durée des cours, de l'éveil, ... peut varier selon le niveau de l'élève et des disponibilités des horaires des professeurs.
20250626 D07	RESSOURCES HUMAINES Ouverture d'un poste d'instructeur du droit des sols	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Le service d'instruction devant être opérationnel à l'approbation du PLUi, il est proposé d'ouvrir par anticipation un poste d'instructeur du droit de sol (catégorie C ou B – 35h) afin d'autoriser la CCLTG à recruter en temps voulu. Le Conseil communautaire a approuvé le recrutement d'un instructeur du droit des sols.
20250626 D08	FINANCES Motion d'alerte sur la baisse des bases de taxes foncières non bâties (TFNB)	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé une motion identique à celle de l'AMF 82 pour dénoncer sur le fond et la forme la situation, l'écart entre les bases prévisionnelles communiquées par l'Etat pour le vote des taux de taxes locales et les bases définitives attendues concernant la taxe sur le foncier non bâti (TFNB). <u>Intervention dans l'assemblée</u> : Un délégué communautaire indique que l'Etat a transmis l'information aux collectivités très tardivement. 15 jours ont été laissés aux collectivités pour modifier leur taux d'imposition si elles le souhaitent.
20250626 D09	GESTION INSTITUTIONNELLE Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise dans le cadre d'un accord local	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé le principe de fixer, à 51 [nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté retenu dans le cadre de l'accord local] le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de la Lomagne Tarn et -Garonnaise au prochain mandat. Le conseil communautaire a également sollicité ses communes membres afin que ces dernières fixent via leurs conseils municipaux, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, selon l'accord local proposé.
20250626 D10	PETITE ENFANCE Transfert de la maîtrise d'ouvrage communautaire à la commune de Lavit concernant l'opération de réhabilitation et d'aménagement de l'immeuble du 2 boulevard des Amoureux qui intègre un équipement de micro-crèche qui sera ensuite géré par la CCLTG	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage communautaire à la commune de Lavit concernant l'opération de réhabilitation et d'aménagement de l'immeuble du 2 boulevard des Amoureux, pour la réalisation d'une micro crèche. <u>Intervention dans l'assemblée</u> : Il est demandé dans l'assemblée la capacité d'accueil du projet de crèche de Lavit. Les services de la CCLTG indiquent que la micro crèche pourra accueillir 12 places (15 maximum).

20250626 D11	AMENAGEMENT Financement d'une étude programmatique / 74 bd. Charles de Gaulle	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a autorisé la demande de subvention relative au financement d'une étude programmatique au 74 bd. Charles de Gaulle.
20250626 D12	HABITAT Opération façade sur Beaumont-de- Lomagne. Approbation d'une aide aux façades => engagement de la participation régionale	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire valide la conformité du dossier de M. FERRADOU pour le versement de la subvention communale (opération façade) de 2500 € à Mr FERRADOU.
20250626 D13	HABITAT OPAH Etat des participations pour engagements	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Approbation de 10 dossiers de propriétaires occupants pour un montant total de 15950€ euros de subvention à verser par la communauté de communes.
20250626 D14	AFFAIRES SOCIALES Approbation de l'avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles intégrant les communes de Sérignac et Larrazet	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a validé l'avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles, permettant ainsi l'intégration en tant que signataires des communes de Sérignac et de Larrazet, au vu des projets communaux s'inscrivant dans le projet social de territoire.
20250626 D15	MOBILITE Conventionnement de partenariat avec la Plateforme Mobilité 82 - Montauban Services	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé la convention de partenariat entre la CCLTG et Montauban Services – Plateforme Mobilité 82 afin de favoriser la mobilité des habitants de la CCLTG.
20250626 D16	PISCINE INTERCOMMUNALE Convention de mise à disposition et d'utilisation de la piscine intercommunale située à Beaumont de Lomagne au profit de l'association « Stade Beaumontois Lomagne Rugby »	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé la convention de mise à disposition et d'utilisation de la piscine intercommunale au profit de l'association sportive « Stade Beaumontois Lomagne Rugby ».
20250626 D17	ECONOMIE Renouvellement de la charte de partenariat entre la CCLTG et la Région Occitanie – Réseau des Développeurs Économiques d'Occitanie (RDEO)	Présents : 32 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la charte de partenariat entre la CCLTG et la Région Occitanie dans le cadre du Réseau des Développeurs Économiques d'Occitanie.

20250626 D18	TOURISME Signature d'une convention de partenariat 2025 entre Tarn-et-Garonne Tourisme et l'Office de tourisme de la Lomagne – Promotion commerciale et apport d'affaires	Présents : 31 Votants : 36 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante autorise la signature de la convention de partenariat 2025 entre Tarn-et-Garonne Tourisme et l'Office de tourisme de la Lomagne, relative à la promotion commerciale et à l'apport d'affaires.																																													
20250626 D19	TOURISME Signature d'une convention de commercialisation entre l'Office de Tourisme du Grand Montauban, la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et l'Office de tourisme de la Lomagne	Présents : 31 Votants : 36 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire approuve la convention de commercialisation entre l'Office de tourisme du Grand Montauban, la CCLTG et l'Office de tourisme de la Lomagne. Ce partenariat vise à permettre à l'Office de tourisme du Grand Montauban de vendre des prestations touristiques et de loisirs situés sur le territoire de la Lomagne, principalement à destination de la clientèle « groupes », dans sa zone d'intervention.																																													
20250626 D20	SUBVENTIONS Valorisation et signalétique des sentiers de randonnée – Réactualisation de la demande de subvention auprès du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne	Présents : 31 Votants : 36 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé le programme d'actions, son coût estimatif ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération « Valorisation et signalétique des sentiers de randonnée » : <table><tr><th colspan="2">DEPENSES HT</th><th colspan="2">RECETTES HT</th><th></th></tr><tr><th></th><th>Montant</th><th></th><th>Montant</th><th>%</th></tr><tr><td>Entretien général des sentiers de randonnée (régie)</td><td>11 208 €</td><td>Aides publiques :</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Entretien général en sous-traitance</td><td>11 209,65 €</td><td>Département 25€/km entretien 60,4 km</td><td>1 640,00 €</td><td></td></tr><tr><td>Entretien du balisage</td><td>68,00 €</td><td>Département DS 5267,49 €</td><td>2 633,75 €</td><td></td></tr><tr><td>Remplacement/renforcement des panneaux tous sentiers</td><td>669,06 €</td><td>TOTAL €HT</td><td>4 273,75 €</td><td>15,44%</td></tr><tr><td>Vitrophanie des vitrines randonnée</td><td>4 181,43 €</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>1 fiche topo guide route d'Artagnan</td><td>349 €</td><td>Autofinancement</td><td>23 411,40 €</td><td>84,56%</td></tr><tr><td>TOTAL €HT</td><td>27 685 €</td><td>TOTAL €HT</td><td>27 685 €</td><td>100%</td></tr></table>	DEPENSES HT		RECETTES HT				Montant		Montant	%	Entretien général des sentiers de randonnée (régie)	11 208 €	Aides publiques :			Entretien général en sous-traitance	11 209,65 €	Département 25€/km entretien 60,4 km	1 640,00 €		Entretien du balisage	68,00 €	Département DS 5267,49 €	2 633,75 €		Remplacement/renforcement des panneaux tous sentiers	669,06 €	TOTAL €HT	4 273,75 €	15,44%	Vitrophanie des vitrines randonnée	4 181,43 €				1 fiche topo guide route d'Artagnan	349 €	Autofinancement	23 411,40 €	84,56%	TOTAL €HT	27 685 €	TOTAL €HT	27 685 €	100%
DEPENSES HT		RECETTES HT																																														
	Montant		Montant	%																																												
Entretien général des sentiers de randonnée (régie)	11 208 €	Aides publiques :																																														
Entretien général en sous-traitance	11 209,65 €	Département 25€/km entretien 60,4 km	1 640,00 €																																													
Entretien du balisage	68,00 €	Département DS 5267,49 €	2 633,75 €																																													
Remplacement/renforcement des panneaux tous sentiers	669,06 €	TOTAL €HT	4 273,75 €	15,44%																																												
Vitrophanie des vitrines randonnée	4 181,43 €																																															
1 fiche topo guide route d'Artagnan	349 €	Autofinancement	23 411,40 €	84,56%																																												
TOTAL €HT	27 685 €	TOTAL €HT	27 685 €	100%																																												

			<u>Intervention dans l'assemblée</u> : Un délégué communautaire demande le nombre de kilomètres de chemins de randonnée. 100km de randonnées sont disponibles en Lomagne. Il est précisé que le CD82 ne subventionne que les chemins agréés.
--	--	--	---

Questions diverses :

Un délégué communautaire évoque le problème de goudronnage rue de Lafont à Beaumont de Lomagne. Les services techniques de la CCLTG expliquent que 3 rues sont concernées à Beaumont. La cause probable est une émulsion trop riche pour profiler.

La séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance

Evelyne MEESSEMAN



Le Président

Bernard SALOMON

